



Parlons prévention avec Diot-Siaci

ASRS - Les systèmes automatisés de stockage et de prélèvement

(Automated Storage and Retrieval System)

Jusqu'à la fin des années 2010, hormis le développement des marchandises et de leurs emballages en matière plastique (donc particulièrement inflammables), les risques rencontrés dans l'activité logistique ont peu évolué :

- La manière de stocker les marchandises était sensiblement la même depuis plusieurs dizaines d'années ;
- Des schémas de protection incendie par sprinklers reconnus avaient été testés, approuvés et appliqués à cette activité ;
- Même dans un contexte de durcissement du marché de l'assurances en termes de prévention et de protection, les risques étaient considérés comme maîtrisés, notamment en France où les exigences réglementaires en termes de compartimentage et de protection vont dans le sens des Assureurs.

Mais depuis quelques années l'activité logistique se transforme et même si les méthodes traditionnelles de stockage sont encore très présentes, de nouveaux enjeux ont fait apparaître de nouveaux risques dont les fameux ASRS. Derrière ce terme générique se cachent différents constructeurs et différentes technologies qu'il serait trop long de détailler ici. Mais les grands principes sont les suivants :

- Un système de stockage (rayonnage ou empilage) ;
- Des caisses généralement en plastique dans lesquelles les marchandises sont stockées ;
- Un système de manutention mêlant robots et navettes autonomes, convoyeurs... ;
- Des automates et logiciels de gestion.

Ces systèmes sont coûteux à mettre en place mais ils offrent de nombreux avantages et notamment une densification du stockage (plus de stock pour une même surface/volume de bâtiment), un gain de productivité et souvent des économies d'énergies. Ces systèmes sont particulièrement adaptés aux contraintes du e-commerce.

Il est donc logique que les ASRS aient le vent en poupe. Mais ils présentent de nombreux défis pour la maîtrise du risque incendie.

Premièrement, ils génèrent une forte augmentation des valeurs assurées liées à :

- la densification du stockage ;
- la valeur intrinsèque de l'ASRS (sans commune mesure avec les racks classiques) ;
- la perte d'exploitation qui augmente avec la productivité ;

Deuxièmement, ils font apparaître de nouveaux risques dans les entrepôts :

- les navettes chargent au cœur même du stock, et sont en général dotées de batteries Li-ion (voir notre précédente lettre sur le sujet) ;
- des automates critiques dont la défaillance peut bloquer l'ensemble de la chaîne et donc de la marchandise de denrées périssables ;
- moins de personnel c'est aussi moins de surveillance des installations, et donc l'augmentation d'autres types de sinistre (malveillance, dégât des eaux...).

Mais surtout ces technologies se sont développées plus rapidement que l'ingénierie incendie et le déploiement d'une protection incendie peut devenir une véritable gageure selon les configurations et les marchandises en jeu.



Des ASRS au cœur de l'incendie

Juillet 2002 : incendie d'une imprimerie dans le Wisconsin. L'effondrement de l'ASRS contribuera à accélérer la propagation de l'incendie qui coutera la vie à une personne.

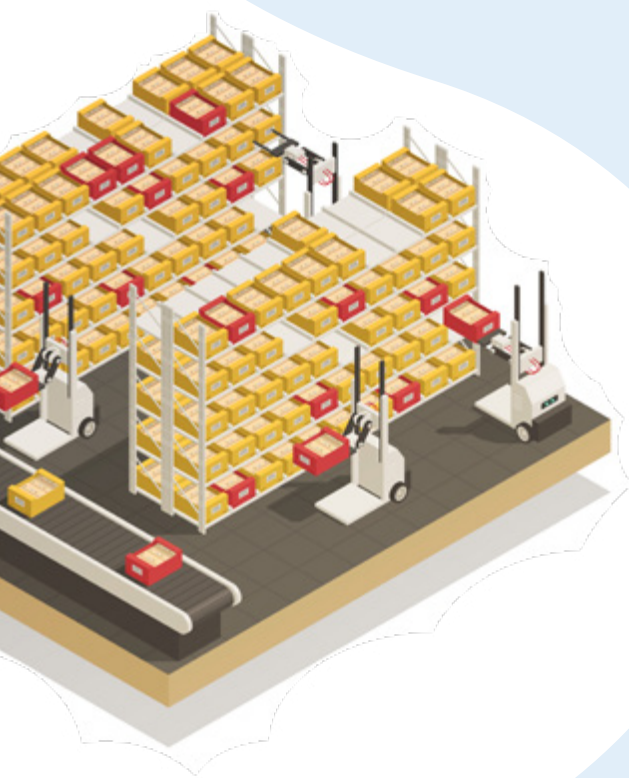
Février 2019 : incendie d'un entrepôt logistique au sud-est de Londres. L'établissement qui traitait 30 000 commandes par semaines a brûlé durant 4 jours malgré l'intervention de plus de 300 pompiers et la protection sprinkler en place.

Les référentiels sprinkler ont rattrapé leur retard mais n'offrent pas de solutions à toutes les configurations et il n'est pas possible de protéger l'ASRS a posteriori.

Se pose aussi la question de l'intervention des pompiers : il n'est désormais plus possible d'intervenir au cœur du stock, alors que le foyer de l'incendie peut être littéralement inaccessible. Dans certains cas il faut prendre en compte le risque d'effondrement, d'autant que ces installations tendent à s'élever à plus en plus haut pour réduire l'emprise au sol.

Il faut aussi garder en tête que même bien protégé, le sinistre résiduel sera plus élevé que dans un stockage classique du fait de la densification, notamment si les marchandises sont sensibles aux fumées.

S'ils ne sont pas adaptés à tous les besoins, les ASRS sont appelés malgré tout à se multiplier à l'avenir. Il faut être conscient de leur impact sur la nature des risques et impliquer le service prévention de votre courtier dès la phase projet : plus le sujet est pris en amont, plus nombreuses sont les solutions techniques de protection.



L'équipe Prévention Diot-Siaci

1 équipe intégrée au service du placement et du client,

7 ingénieurs de plus de 20 ans d'expérience aux profils variés.

Notre démarche :

analyser les risques,
prendre des initiatives de prévention et protection,
promouvoir la « business résilience ».

Une expertise reconnue

Des interventions dans le monde entier

Un accompagnement sur mesure de plus de 130 clients

- Incendie
- Evénements naturels
- Bris de Machine
- Sécurité
- Risques environnementaux
- Marine
- Nucléaire
- Audits spécifiques
- Suivi de projet
- Elaboration de standards
- Formation
- Portail prévention
- Outils de pilotage
- Veille technique

Des questions, des projets, des besoins de formation :
prevention@diot-siaci.com



Nous protégeons le progrès
pour imaginer un avenir
durable et serein

SIACI SAINT HONORE - Groupe DIOT-SIACI - Société de Courtage d'Assurance et de Réassurance.

Siège social : Season - 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75815 PARIS CEDEX 17 - FRANCE - Tél. : +33 (0)1 4420 9999 - Fax : +33 (0)1 4420 9500. SAS - Capital : 120 555 961,60 € - RCS Paris 572 059 939 - APE 6622 Z - N° TVA : FR 54 572 059 939. N° ORIAS : 07 000 771 (www.orias.fr) - Sous le contrôle de /Regulated by ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09 - FRANCE.

Réclamations / Complaint : SIACI SAINT HONORE - Service réclamations - 23, allées de l'Europe - 92587 CLICHY CEDEX - FRANCE.

DIOT - Groupe DIOT-SIACI - Société de Courtage d'Assurance et de Réassurance.

Siège social : Siège social : Siège social : Season - 39, rue Mstislav Rostropovitch - 75815 PARIS - FRANCE - Tél. : +33 (0)1 44 79 62 00. SAS - Capital : 1 831 008 € - RCS Paris 582 013 736 - N° TVA : FR 92 582 013 736. N° ORIAS : 07 009 129 (www.orias.fr) - Sous le contrôle de l'ACPR - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09 - FRANCE.

Réclamations : reclamations@diot.com - www.mediation-assurance.org